DEMANDE D'APPOSITION DE MENTION DE JUGEMENT DE DIVORCE, DE SEPARATION DE CORPS OU D'ANNULATION DE MARIAGE RENDUE EN IRLANDE

Pièces à fournir :

☐ une demande de mise à jour écrite, datée et signée par le requérant

Si le mariage a été célébré à l'étranger antérieurement au 1er mars 2007 et si l'acte de mariage n'est pas conservé par une autorité française, l'intéressé doit préciser qu'il sollicite la mise à jour du (des) acte(s) de naissance.

☐ une copie certifiée conforme ou un exemplaire original de la décision étrangère

☐ Le document « ANNEX I » ci-après dûment rempli par la juridiction ou l'autorité étrangère compétente de l'Etat membre dans lequel la décision a été rendue. Ce document peut être visé par votre avocat ou par un « Commissioner for Oath »

☐ la copie intégrale de l'acte de mariage et de l'acte de naissance à mettre à jour. Si le mariage a été célébré en Irlande après le 1er mars 2007 et qu'il n'a pas été transcrit dans les registres de l'état civil français, merci de joindre un dossier complet de demande de transcription (https://ie.ambafrance.org/Mariage)

☐ copie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport en cours de validité du requérant

☐ déclaration sur l'honneur attestant des domiciles respectifs des époux au moment du divorce et de la nationalité du conjoint.

☐ Si vous transmettrez ce dossier à un service en France (mairie ou service central de l'état civil à Nantes) : la traduction, par un traducteur expert, des pièces établies en langue étrangère.

☐ *facultatif : votre livret de famille pour mise à jour*

DEMANDE DE MISE A JOUR D'ACTES DE L'ETAT CIVIL SUR LE FONDEMENT DU REGLEMENT DU 27 NOVEMBRE 2003 DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE

Demande de mise à jour d'actes ☐ Mariage

☐ Naissance

suite à ☐ divorce ☐ annulation de mariage ☐ séparation de corps

REQUERANT(S)

NOM :

Prénom(s) :

date et lieu de naissance :

adresse postale :

mail :

téléphone :

MARIAGE

date :

lieu :

AVEC

NOM :

Prénom(s) :

date et lieu de naissance :

adresse :

A ……....., le .....

signature du (ou des) requérant(s)

ANNEX I

Certificate referred to in Article 39 concerning judgments in matrimonial matters[1]

1. Member State of origin

_____

2. Court or authority issuing the certificate

2.1. Name _____

2.2. Address _____

2.3. Tél./fax/E-mail_____

3. Marriage

3.1. Wife

3.1.1. Full Name_____

3.1.2. Address_____

3.1.3 Country and place of birth _____

3.1.4. Date of birth _____

3.2. Husband

3.2.1. Full name

_____

3.2.2. Address_____

3.2.3. Country and place of birth _____

3.2.4. Date of birth _____

3.3. Country place (where available) and date of marriage

3.3.1. Country of marriage _____

3.3.2. Place of marriage (where available) _____

3.3.3. Date of marriage _____

4. Court which delivered the judgment

4.1. Name of Court _____

4.2. Place of Court _____

[1] Council Regulation (EC) N°2201/2003 of 27 November 2003 concerning jurisdiction and recognition and enforcement of judgments in matrimonial matters and matters of parental responsibility, repealing Regulation (EC) N°1347/2000.

5. Judgment

5.1. Date _____

5.2. Reference number _____

5.3. Type of judgment

5.3.1. Divorce ❐

5.3.2. Marriage annulment ❐

5.3.3. Legal separation ❐

5.4. Was the judgement given in default of appearance ?

5.4.1. No ❐

5.4.2. Yes[1] ❐

6. Names of parties to whom legal aid has been granted_____

7. Is the judgement subject to further appeal under the law of the Member State of origin ?

7.1. No ❐

7.2. Yes ❐

8. Date of legal effect in the Member State where the judgment was given

8.1. Divorce_____

8.2. Legal saparation_____

Done at……..date……..

Signature and/or stamp

_____

[1] Documents referred to in Article 37 (2) must be attached